

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation :

17 mai 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 10

- votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, Mme CHOPIN, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE

Etai(ent) excusé(es) : Mme TROMEUR

Secrétaire de séance : M. POCHE

**D2021-019 : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE
INVESTISSEMENT COMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG 2^{EME} TRANCHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Région du plan de Relance de l'investissement communal. L'objectif de ce fonds est de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local

Les types de projets susceptibles d'être soutenus sont les investissements, y compris études préalables, qui concernent tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité qui joueraient un rôle de redynamisation.

Les modalités financières du soutien régional sont les suivantes :

-taux d'intervention : 20% maximum du coût HT

-plafond de subvention : 75 000.00 €

-seules les dépenses postérieures à l'accusé réception régional de complétude seront prises en compte

-date limite de dépôt de dossier : le 30 juin 2021

Il est rappelé que la dotation pour la commune est cumulable avec d'autres dispositifs de subvention existants dans la limite d'un taux d'intervention s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de cette subvention au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet:

Aménagement de sécurité du centre-bourg tranche 2, comprenant la réfection de la rue de la Promenade avec l'aménagement d'une piste pour les mobilités douces, réalisation de chicanes route de Mée et installation d'une aire de jeux pour enfants.

2 – Calendrier prévisionnel du projet:

Début des travaux : 01/04/2022

Fin des travaux : 31/12/2022

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	TOTAL HT
<i>Aménagement de sécurité Tranche 2 (rue de la Promenade</i>	210 000.00
<i>Maîtrise d'oeuvre</i>	10 450.00
<i>Dissimulation des réseaux électriques</i>	95 000.00
<i>Chicanes route de Mée</i>	10 000.00
<i>Aire de jeux pour enfants</i>	10 000.00
TOTAL HT	335 450.00

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	TOTAL
<i>Région (20%)</i>	67 090.00
<i>Département (2%)</i>	7 522.00
<i>DETR (10%)</i>	34 485.00
<i>TEM 53 (16.5%)</i>	55 500.00
<i>Fonds propres de la commune (51.5%)</i>	170 853.00
TOTAL	335 450.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise *Monsieur* le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du plan de Relance de l'investissement communal, d'un montant de **67 090.00 €**,
- autorise *Monsieur* le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210520-D2021-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 25 mai 2021
GUINEHEUX Dominique., Maire